



Passage d'une nouvelle colonne d'égouts

Par **martine chupin_old**, le **19/11/2007 à 10:12**

Le maire veut faire payer un colonne d'égouts à 4 propriétaires depuis plus de 20 ans et 1 nouveau pour 2008.

Actuellement le nouveau propriétaire es obliger d'avoir cette colonne et en plus c'est le maire qui a vendu le terrain nous pensons les autres propriétaires que c'est un manipulation de la commune pour que celle ci ne paye pas la colonne mais par-contre après elle leur appartiendra ensuite

est-ce légal ?

que faire ?